



*Subvention canadienne
pour l'épargne-études*



**OBTENEZ DE L'ARGENT DÈS
MAINTENANT**
**POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE
DE VOTRE ENFANT**



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

LC-009-03-05



QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES ?

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études est une somme versée par le gouvernement du Canada pour l'éducation postsecondaire de votre enfant.
- Pour **chaque dollar** que vous mettez de côté dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE) de votre enfant, la Subvention canadienne pour l'épargne-études pourrait ajouter jusqu'à **40 cents de plus**.
- Votre enfant pourra utiliser cet argent pour des études à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'apprentissage ou dans une école professionnelle, un cégep, un collège ou une université.
- Plus de deux millions d'enfants profitent déjà de ce programme.

QUI EST ADMISSIBLE À LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES ?

- Tous les enfants âgés de 17 ans et moins peuvent obtenir la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

COMMENT OBTENIR CETTE SUBVENTION ?

- Vous devez **ouvrir un régime enregistré d'épargne-études (REEE)** auprès d'une institution financière telle qu'une banque, une caisse populaire, ou encore auprès d'un courtier en régimes collectifs ou d'un planificateur financier agréé.
- Vous devez **obtenir le certificat de naissance de l'enfant** auprès de votre gouvernement provincial ou territorial.
- Vous devez obtenir un **numéro d'assurance sociale (NAS) pour l'enfant** auprès du gouvernement du Canada. C'est gratuit! Tout le monde, même un bébé, peut en obtenir un.
- La Subvention canadienne pour l'épargne-études sera déposée directement dans le REEE de votre enfant.



QU'EST-CE QU'UN REEE ?

- Un REEE est un compte d'épargne spécial qui vous aide, votre famille, et vos amis, à économiser pour les études postsecondaires de votre enfant.
- L'argent déposé dans le REEE sera investi, va s'accumuler et générer des intérêts.
- Vous ne serez pas imposé sur les intérêts et votre enfant peut généralement retirer l'argent sans qu'il soit imposable.

COMBIEN D'ARGENT DOIS-JE DÉPOSER DANS LE REEE ?

- Peu importe le montant que vous déposez dans le REEE de votre enfant, le gouvernement du Canada y versera la Subvention canadienne pour l'épargne-études.
- Votre famille, vos amis et vous pouvez déposer le montant de votre choix dans le REEE de votre enfant, et ce, quand vous voulez.
- Même des dépôts de 5 \$ par semaine peuvent rapidement s'accumuler, surtout quand la Subvention canadienne pour l'épargne-études s'ajoute à vos économies.
- Plus vous commencez tôt, plus c'est profitable.



COMBIEN COÛTE L'OUVERTURE D'UN COMPTE REEE ?

- Dans certaines institutions, c'est gratuit. Dans d'autres, il peut y avoir des frais.
- Demandez conseil afin de trouver le REEE qui répond le mieux à vos besoins.

QUEL EST LE MONTANT DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES ?

- Si votre revenu familial net est moins de 36 378 \$*, la Subvention canadienne pour l'épargne-études vous versera 40 cents pour chaque dollar des premiers 500 \$ que vous versez dans le REEE de votre enfant.
- Si votre revenu familial net est moins de 72 756 \$*, la Subvention canadienne pour l'épargne-études vous versera 30 cents pour chaque dollar des premiers 500 \$ que vous versez dans le REEE de votre enfant.
- Si votre revenu familial net est plus de 72 756 \$*, la Subvention canadienne pour l'épargne-études vous versera 20 cents pour chaque dollar des premiers 500 \$ que vous versez dans le REEE de votre enfant.

Quel que soit votre revenu familial net, si vous économisez plus de 500 \$, la Subvention canadienne pour l'épargne-études vous donnera 20 cents pour chaque dollar épargné jusqu'à 2 000 \$.

** Le montant est mis à jour chaque année.*

QUELLES SONT LES LIMITES DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES ?

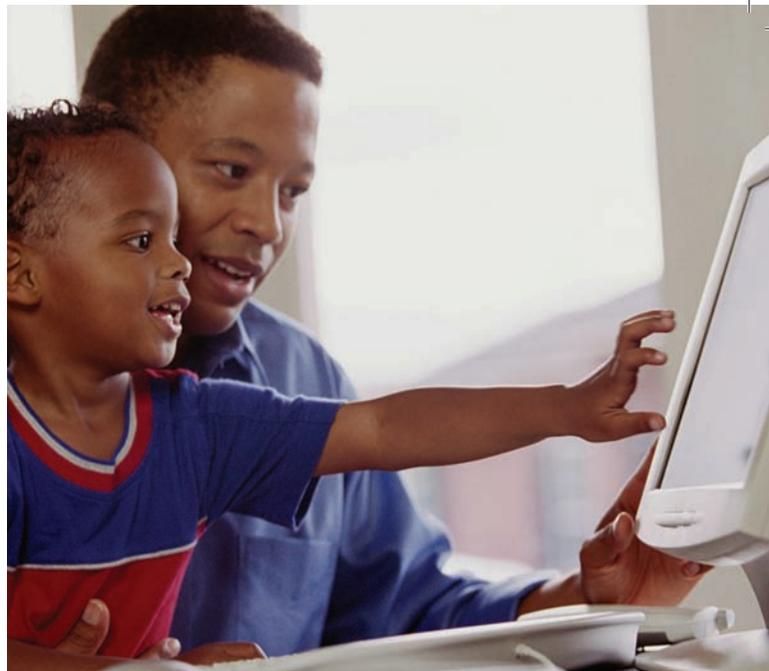
- 500 \$ par an
- 7 200 \$ au total pour un REEE

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE PEUX PAS ÉCONOMISER DÈS MAINTENANT POUR L'ÉDUCATION DE MON ENFANT ?

- Même un petit montant peut faire la différence quand on y ajoute la Subvention canadienne pour l'épargne-études et les intérêts qui vont s'accumuler.
- Vous êtes peut-être admissible au Bon d'études canadien de 500 \$:
 - si votre enfant est né après le 31 décembre 2003 ; **et**
 - si vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (aussi connue sous le nom d'allocation familiale). Cela s'applique ordinairement aux familles dont le revenu net est inférieur à 35 595 \$.
- Vous pouvez aussi obtenir 100 \$ de plus par année, pendant un maximum de 15 ans, tant que vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants.
- Vous n'êtes pas obligé de contribuer au REEE de votre enfant pour obtenir le Bon d'études canadien. Il suffit d'ouvrir un compte REEE pour votre enfant, et le gouvernement du Canada y déposera l'argent.

QUE SE PASSE-T-IL SI MON ENFANT NE POURSUIT PAS SES ÉTUDES ?

- **Le REEE peut demeurer ouvert un maximum de 26 ans.** Donc, si votre enfant ne poursuit pas ses études immédiatement après le secondaire, l'argent mis de côté pourra toujours servir s'il reprend ses études un peu plus tard.



- Si l'argent n'est pas utilisé 26 ans après la date d'ouverture du REEE, **on vous remettra ce que vous avez économisé**, et la Subvention canadienne pour l'épargne-études peut servir à financer l'éducation d'un autre enfant. Le Bon d'études canadien est remboursé au gouvernement du Canada.

BESOIN D'AIDE OU PLUS D'INFORMATION ?

- Téléphonnez sans frais au **1 800 O Canada (1 800 622-6232)** pour obtenir un dépliant gratuit sur le Bon d'études canadien et les REEE.
- Si vous utilisez un appareil **ATS**, composez le **1 800 465-7735**.
- Rendez-vous sur le site **www.rhdcc.gc.ca**, puis cliquez sur *Formation et apprentissage*.

Cette publication est disponible en supports multiples (gros caractères, cassette audio, braille et disquettes) en français et en anglais.

Veillez composer le **1 866 386-9624** (sans frais) sur un téléphone à clavier.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de cette publication, en indiquant le numéro de catalogue du Ministère **LC-009-03-05**, au :

**Centre de renseignements
Ressources humaines et Développement social
Canada**

140, Promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

Courriel : publications@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

Les photos de la page couverture et de la page 4 prises par Burch Photographics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2005

No de cat. : **HS28-21/2005**

ISBN: **0-662-68859-7**

Imprimé au Canada